

PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

PDRH 2007-2013 – Mesure 323-D

Rapport d'activité détaillé de l'animation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2016 sur la biodiversité remarquable et les continuités écologiques du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (hors sites Natura 2000)

Rappel :

Le périmètre de ce PAEC englobe les sites abritant le papillon *Maculinea alcon alcon* soumis à plan national d'action, des sites de montagnes à fortes densités de zones humides et des corridors écologiques à restaurer.

2015 avait constitué une année test avec l'animation des mesures auprès d'un nombre réduit d'agriculteurs (cf. Rapport d'activité 2015).

2016 était la seconde année de mise en œuvre du PAEC et de déploiement des MAEC sur les zones humides, les sites à *Maculinea alcon alcon* et les corridors de la trame des milieux ouverts.

Actions d'information/promotion du projet sur le territoire :

Cf. Rapport d'activité 2015.

Actions de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs :

Les trois enjeux du PAEC ont été traités concomitamment mais de façon différentes :

Enjeux « zones humides » :

- réunions collectives et individuelles (dates, lieux, participants feuille d'émargement, présentations réalisées, documents remis...)

Une réunion collective a été organisée dans la commune d'Ercé le 26/04/2016 dans l'objectif de présenter le dispositif aux éleveurs de cette commune constituant l'un des deux secteurs à forte densité de zones humides concernés par le PAEC.

Dans un second temps, pour les exploitants souhaitant contractualiser, un rendez-vous sur l'exploitation a été pris afin de réaliser le diagnostic et de définir les parcelles éligibles à la MAEC.

Enfin, chaque agriculteur a été accompagné individuellement pour le dossier de contractualisation qu'il devait déposer avec son dossier PAC, c'est-à-dire : identifier les parcelles et les codes mesures sur le RPG.

- diagnostics (joindre les diagnostics)

Un diagnostic a été réalisé sur chaque parcelle engagée.

Concernant les milieux humides, la cartographie et la caractérisation des zones humides ont été complétées, en présence des éleveurs sur le terrain, par un état des lieux de l'utilisation pastorale des surfaces. Ce diagnostic agroenvironnemental a permis d'établir le plan de gestion pastorale des parcelles engagées.

Enjeux « *Maculinea* » :

- réunions individuelles (dates, lieux, participants feuille d'émargement, présentations réalisées, documents remis...) :

Le potentiel d'engagement de parcelle étant plus faible et non concentré sur une même commune que pour l'enjeu zones humides, c'est plutôt une animation individuelle qui a été privilégiée pour animer ce volet du projet.

Ainsi, chaque agriculteur sur l'exploitation duquel la présence de la gentiane pneumonanthe et du papillon *Maculinea alcon alcon* était connu a été contacté dans un premier temps par téléphone. Un rendez-vous a été systématiquement sollicité lorsque l'agriculteur se disait a priori favorable aux MAEC. Lors de ce rendez-vous ont été abordés l'écologie du papillon et de sa plante hôte ainsi que le type de MAEC mobilisables sur ses parcelles.

- diagnostics éventuels :

Sous réserve de validation de principe par l'agriculteur quant à son possible engagement dans le dispositif, un diagnostic de la végétation sur les stations de gentiane et un état des lieux des pratiques agro-pastorales ont été réalisés à la suite du rendez-vous individuel.

Ces diagnostics partagés entre le chargé de mission du PNR et les éleveurs concernés ont permis de définir la meilleure séquence de MAEC en fonction du contexte et de l'état des stations de gentiane puis d'établir, entre autres, les plans de gestion pastorale des parcelles engagées dans les mesure HERBE09 (MP_PNM9_HE03).

Enjeux « *corridors* » :

- réunions individuelles (dates, lieux, participants feuille d'émargement, présentations réalisées, documents remis...)

Le potentiel d'engagement de parcelle étant plus faible et non concentré sur une même commune que pour l'enjeu zones humides, c'est plutôt une animation individuelle qui a été privilégiée pour animer ce volet du projet. En effet, en croisant la couche des corridors de milieux ouverts à restaurer et maintenir en priorité et la couche du RPG 2015, il s'est avéré qu'une seule exploitation était éligible à la MAEC « système herbager » et très peu à la MAEC « gestion pastorale ».

Les agriculteurs concernés ont été contactés par téléphone puis rencontrés individuellement s'ils paraissaient volontaires pour un éventuel engagement. Ce rendez-vous permettait de préciser le cahier des charges des MAEC.

- diagnostics éventuels :

Un seul agriculteur volontaire s'est engagé sur les mesures « SHP » et « gestion pastorale », deux MAEC impliquant la réalisation de diagnostics parcellaires (relevés de végétation, notamment des plantes indicatrices de prairies fleuries, relevé des indicateurs de bonne utilisation pastorale, etc.) et, pour la seconde, d'un plan de gestion pastorale.

Actions d'évaluation finale de l'atteinte des objectifs agricoles et environnementaux du projet

- bilan quantitatif et qualitatif des résultats de contractualisation par rapport aux objectifs : (liste des agriculteurs contractants avec mesures souscrites et surface par mesure, si disponible localisation des parcelles ...) (*facteurs explicatifs de la sous-réalisation constatée le cas échéant*)

Action « *Maculinea* » :

- M. Garcia, 09290 Camarade : MP_PNM9_HE01 = 0,49 ha ; MP_PNM9_HE03 = 4.8 ha
- M. Guibert, 09290 Camarade :
- GAEC de Mondély, 09240 La-Bastide-de-Sérou

Action « milieux humides » (mesure MP_PNH9_HE13) :

- EARL d'Anet, 09140 ERCE : 3,06 ha
- M. Fort : 8,34 ha
- EARL d'Ajas : 5,03 ha
- GAEC de Bethmale : 34,21 ha
- Mme Rogalle : 21 ha
- M. Icart : 3,69 ha

Action « corridors » :

- M. Dénat, 09140 Seix : MP_PNC9_SHP1 : 64,67 ha + MP_PNC9_HE01 : 22,69 ha

- bilan estimatif de l'impact environnemental espéré du fait de la contractualisation :

Zones humides :

En 2015, 18,5 ha de zones humides avaient été engagés sur le plateau karstique d'Ajéou (communes d'Ercé et d'Ustou), ainsi que leur espace d'alimentation et de gestion (soit en tout 36 ha).

En 2016, les zones humides engagées en MAEC sont plus diverses et dispersées, représentatives de la diversité que présente ce type de milieux sur la commune d'Ercé et les estives de la soulane de la vallée de Bethmale.

Ces habitats humides étaient explicitement mentionnés dans le projet agroenvironnemental comme habitats à enjeux fort :

Habitat hygrophile	Description succincte	Correspondance typologique			Habitat déterminant ZNIEFF Pyrénées	Menaces sur les secteurs-cibles (vallée du Garbet autour d'Ercé, Vallée de Bethmale)	
		Phytosociologique	Corine Biotope	Natura 2000		Processus	Conséquences
Prairie paratourbeuse acide	Formation développés sur substrat paratourbeux, dominé par le jonc à fleurs aiguës, la molinie bleuâtre, et présentant plusieurs faciès sur les secteurs-cibles (jonçaie à sphaignes, moliniaie)	Juncion acutiflori	37.312	6410-11		Diminution de la pression pastorale, voire risque d'abandon, et enrichement	Fermeture du milieu -> fourrés de saules et aulnaies marécageuses (non d'intérêt communautaire).
Moliniaie basophile	Formation herbacée sur substrat calcaire / marneux, humide, dominée par la molinie bleuâtre, de haute valeur patrimoniale du fait de l'originalité de leur cortège floristique et faunistique. Caractérisé par la molinie bleuâtre, la linaigrette à feuille	Molinion caeruleae	37.311	6410-3	x	Diminution de la pression pastorale, voire risque d'abandon, et enrichement	Diminution de la connectivité des milieux humides herbacés sur la zone intermédiaire du PNR, déjà extrêmement boisée

	large, l'épipactis des marais, la laïche glauque...					
Mégaphorbiaie*	Formation à grandes herbes, dominée par la reine des prés, l'angélique des bois, la salicaire. Habitat et zone- refuge pour beaucoup d'espèces d'insectes	Filipendulion ulmariae	37.71	6430		Abandon et évolution vers un milieu boisé

Le projet a également permis d'engager des zones humides en partie forestières relevant de l'habitat « Aulnaie marécageuse » (*Alnion glutinoso-incanae* - 44.91).

La contractualisation de ces parcelles et l'élaboration de plans de gestion concertés avec les éleveurs concernés permet de :

- maintenir des pratiques de pâturage extensives sur ces espaces, donc une pression pastorale suffisante pour limiter la fermeture du milieu ;
- de maintenir le caractère oligotrophe des prairies en empêchant tout apport fertilisant inadéquat, y compris sur les espaces non humide des parcelles ;
- d'intervenir sur les semis d'aulnes qui peuvent de développer en marge des secteurs humides pâturées ;
- d'interdire tout usage de traitement chimique sur les parcelles ;
- de maintenir la connectivité de milieux humides sur le Haut-Couserans.

La contractualisation de ces parcelles répond ainsi pleinement aux objectifs du PAEC en matière de préservation des zones humides sur deux secteurs remarquables du PNR.

Maculinea

En 2016, ce sont trois exploitations avec une ou plusieurs stations de gentiane pneumonanthe et d'azuré des mouillères *Maculinea alcon alcon* qui se sont engagées sur la séquence de MAEC HERBE9 - MILIEU1.

Il s'agit de :

- un élevage caprin-lait, labellisé AB, situé sur la commune de La-Bastide-de-Sérou,
- un élevage en caprin-lait et équin situé sur la commune de Camarade
- un élevage en ovin-viande, labellisé AB, situé également sur la commune de Camarade.

Cette séquence permet :

- la mise en défens des stations de gentiane durant la période de croissance de la plante et durant le cycle de reproduction de l'azuré des mouillères ;
- une adaptation des pratiques pastorales par un pacage extensif où se développe une station de gentiane, le but étant de maintenir le milieu ouvert en évitant le passage des animaux pendant la période de floraison de la plante et durant le cycle de reproduction de l'azuré des mouillères.

Ces deux mesures répondent donc pleinement à l'objectif de préserver les stations connues d'azuré des mouillères du PNR.

Corridors de la trame des milieux ouverts

En 2016, une exploitation en bovin-viande, dont le siège est situé à Seix, a engagé l'ensemble de ses surfaces en herbe dans la MAEC « SHP » et une partie de ses parcours dans la MAEC « gestion pastorale ».

Les parcelles de cette exploitation sont constituées de belles prairies de fauche et de pacages en partie sous vergers et sur pelouses calcicoles, notamment le long du ruisseau d'Esbintz et autour de hameaux traditionnels et du village de Seix. Ainsi, outre leur intérêt écologique dans un secteur en forte déprise agricole, leur maintien permet également de préserver le paysage caractéristique de ce fond de vallée de montagne.